

Réflexions sur la Constitution - v5 Juin 2017

Doit-on avoir fait des études de droit constitutionnel pour s'exprimer sur la Constitution ?

Le citoyen est le premier concerné par les textes fondateurs du pays où il vit. Il peut aussi faire part de ses réflexions et de ses utopies.

Contexte

Mutation mondiale

La connaissance du monde s'est enrichie de la diversité des sciences et de la diaspora scientifique. L'énergie facile et les échanges mondiaux d'idées et de marchandises ont amplifié le progrès en même temps que les déséquilibres entre les hommes et le pillage des richesses naturelles, à commencer par l'air et l'eau. Pour ceux qui en bénéficient, l'idée est que le marché se régule de lui-même, avec l'argument que la régulation institutionnelle freine l'innovation. Sur le court terme, on pourrait se leurrer. Sur le long terme, le conflit entre humanisme et égoïsme (aidé par l'émergence du superflu) risque de s'aggraver, et de d'engendrer des apprentis sorciers. Au niveau des idées, le religieux, qui avait été remplacé par le philosophe, revient perturber chacun et tous. Les gouvernements sont sous contraintes économiques et religieuses. L'horrible slogan "Chacun pour soi et Dieu pour tous" domine.

La mutation mondiale est aussi la complexité croissante de nos sociétés. Travailler au moindre coût a ses limites car le produit du travail devient lui-même complexe. L'ouvrier travaille dans un environnement sophistiqué qui peu à peu se propage à sa vie privée. Ainsi, la Chine s'est développée et son coût du travail rejoint peu à peu celui des pays développés. Ainsi ira l'Inde, ainsi ira l'Afrique. Du moins espérons-le.

La complexité croissante est aussi économique, avec un autre horrible slogan : "Plus on est riche, moins on partage...", qui vaut aussi pour les fortunes que l'on cache pour échapper à l'impôt, qui n'est pourtant qu'une juste contribution en retour à la société qui a permis ces richesses. Pouvoir et richesse se soutiennent mutuellement avec la complaisance des media et des économistes.

La judiciarisation remplace les rapports directs entre les hommes et paradoxalement ralentit une société qui veut toujours aller plus vite. La lenteur de la justice devient un instrument de pouvoir. Cette judiciarisation capte les forces de préventions.

Les désordres climatiques peuvent avoir un impact principal, où tous les gouvernements du monde seront confrontés à une réalité soudaine. Ils peuvent aussi avoir un impact insidieux face auquel certains voudront anticiper, tandis que d'autres laisseront pourrir la situation.

La mutation mondiale redéfinit la fonction des frontières entre pays. Tous (?) les pays ont une Constitution, un texte référent ayant le mérite d'exister. Ces textes fondateurs sont à relire, à expliquer, à enseigner et à débattre. La mutation mondiale nécessite leur révision, s'il est encore temps, si possible à l'abri des groupes d'intérêts et tenant compte des frontières "molles".

Mutations technologiques

Les réseaux sociaux changent la nature des relations entre les hommes. Le pouvoir des médias est malmené par la percolation de l'information immédiate et par les interprétations communautaristes. Chaque individu devient producteur de textes et d'images. Le pouvoir de la rue peut prendre de vitesse le pouvoir politique. Ces actions de masse dévient l'action politique générale. Elles sont souvent récupérées à d'autres fins, produisent une angoisse sociale pernicieuse et radicalisent les acteurs. Inversement, les réseaux sociaux permettent le débat et le mûrissement des idées et des participants.

La robotisation change la nature des activités humaines. L'impact futur proche de la robotisation matérielle et virtuelle (ordinateurs) est difficile à cerner, entre une évolution lente et un bouleversement de nos cadres de vie. Au pire, la pseudo-pensée robotisée brouillera la pensée humaine. Au mieux, elle l'éduquera. Si l'intelligence artificielle devient le reflet de nos sociétés, de nos savoirs et de nos passions, il est possible que le futur soit l'affrontement des idées par robots penseurs interposés, puis par robots guerriers...

Mutations politiques

Curieusement, la monnaie unique n'a pas lissé les inégalités entre pays, sauf en matière de dumping social. Après le Brexit, nul ne peut prédire une Europe des Nations ou une explosion des nationalismes. L'Europe se mue en un patchwork de patchworks. On serait tenté de dire qu'elle n'a que ce qu'elle mérite... Une pieuvre hors de l'eau !

60 millions d'américains (le quart de la population des USA) ont créé le trumpisme. Les populistes sont à peu près dans les mêmes proportions ailleurs. Le clivage devrait s'accroître. Pouvoirs et contre-pouvoirs vont dévier la chose publique.

Politique et économie tendent à se confondre. Certes le citoyen est aussi actionnaire de la fortune ou des dettes de l'Etat, mais pas que... !

Les partis politiques évoluent. Les militants, pour la plupart des adhérents en ligne avec financement participatif, sont dépossédés des débats politiques internes et de l'élaboration du programme. Ils deviennent la force de diffusion de la doctrine et la force de promotion des candidats aux élections, pendant que la force pensante est confiée à une chapelle qui

sait monopoliser les réseaux sociaux. Gageons que les nouveaux partis (macronien et mélanchonnien entre autres) fonctionnent bientôt de la même manière.

Respect de la diversité et promotion de la dignité

La diversité et la dignité sont des valeurs en attente d'un « recommencement », d'une pédagogie qui puisse accompagner tous les citoyens de tous les pays dans leur prise de conscience de participation à la vie collective. Sans cesse, il faut recommencer à expliquer comment la diversité est le moteur de l'humanité, comment la dignité de tous est la posture essentielle. Sans cesse il faut recommencer à décrire les mécanismes du système dans lequel nous vivons et de ses conséquences dans la vie de tous les jours autant que dans nos futurs. Sans cesse il faut éduquer à prendre du recul face à ce que certains appellent les « post-réalités », ces réalités inventées par les pouvoirs financiers, médiatiques ou universitaires.

Vertige du pouvoir

L'Histoire montre que celui qui prend le pouvoir n'a de cesse que de repousser les limites de son acquis. Les contre-pouvoirs et la séparation des pouvoirs sont essentiels pour une gouvernance digne, pérenne et efficace.

Elargissons ! De la métaphysique au sans-domicile-fixe, de l'ultra-richesse à l'enfant dans les geôles, quels sont les principes qui peuvent guider les hommes vers un Bonheur Mondial Brut ?

Réflexions sur la Constitution

L'imperfection humaine nécessite des garde-fous. Un Etat de droit vaut mieux que la loi de la jungle. Encore faut-il que le cadre de vie respecte tout le monde : principes humanistes, participation du plus grand nombre à la chose publique, structure prévoyante et auto-correctrice. La Constitution devrait être le référent initial et ultime pour le bien-être du plus grand nombre.

Il y a deux façons de "constituer" la Constitution : soit on admet qu'il faut un Président et une cascade de délégation, soit on considère l'humanité dans son ensemble, composé de peuples, dont le peuple français, avec un pouvoir issu de la Constitution qu'il s'est choisi. Les institutions sont l'émanation populaire, avec ses grandeurs et ses faiblesses, ou l'émanation d'une oligarchie grande et faible elle aussi. Un peuple peut-il penser ?... Oui !

Un roi de droit divin est une solution statistiquement aussi efficace que la gouvernance par tirage au sort. Tout au plus, un roi, éduqué dès sa naissance pour régner aurait un faible avantage, non pérenne si l'on considère que le pouvoir qui dure trop longtemps a des effets corrupteurs. Les monarchies constitutionnelles sont des héritages du passé qui peuvent faire partie du patrimoine de l'humanité et aider certains à maintenir la cohésion d'un pays. Un jour ou l'autre, ce pouvoir inexplicable s'effondre.

Le sens de l'homme incite à développer la participation de tous à la gouvernance, avec des relais de pouvoir et des contre-pouvoirs.

Humanisme, stabilité, compétence, transparence, représentativité et pédagogie semblent des attributs essentiels de la gouvernance. Autant d'attributs qui ne font pas bon ménage avec les forces économiques internes et externes...

En France, la Constitution s'appuie sur ses valeurs de Liberté, Egalité, Fraternité. Cette devise implique le respect de la dignité et la solidarité de tous les hommes de la terre. Elle implique aussi que l'Etat assume les besoins vitaux et la dignité de tous ceux qui résident sur son sol ou qui, résidant à l'étranger, disposent d'une attestation de citoyenneté française. Les habitants du territoire français (y compris les étrangers) et les français vivant à l'étranger sont des "Citoyens".

Les distinctions subtiles actuelles ne font qu'attiser les conflits identitaires (et accessoirement embrouiller l'Administration) alors que vivre en France ou vivre en tant que français à l'étranger signifie vivre solidaire et contribuer financièrement et dans son expression à la cohérence de la société.

Les Commis internationaux (ambassadeurs,...) doivent avoir pour principe de s'exprimer en référence à ces valeurs et ne pas laisser l'économie réelle et virtuelle décider des rapports entre les peuples. Les statuts (constitutions) des organismes internationaux sont aussi à réviser, afin que les conflits entre Etats se résolvent par la négociation et non par la force.

On suppose que les frontières restent dans leur rôle actuel. Mais la Constitution devrait prévoir un article permettant de diminuer progressivement leur rôle de corset juridique d'un pays... Les femmes avaient un corset. Elles l'ont jeté depuis longtemps !!! Souhaitons que les frontières disparaissent un jour elles-aussi. Cet effacement ne peut être qu'un processus lent, à l'échelle de plusieurs siècles. La prise de pouvoir de la Commission européenne a trouvé ses limites et peut-être son désastre.

La langue de la République est le français

Les langues vernaculaires sont la première protection des patrimoines collectifs et un facteur de biodiversité, sur laquelle l'évolution de notre univers est fondé. La liberté d'expression implique la liberté des langages sur toute la planète tout autant que leur sauvegarde. Une langue qui meurt est une civilisation qui s'éteint, une diversité qui s'amenuise.

Les traductions administratives en français devraient être à la charge des demandeurs, contrairement à la complaisance habituelle.

La Constitution prévoit les procédures permettant de se réformer elle-même. Ce socle politique est au-dessus des pouvoirs en place.

Le pouvoir exécutif ne saurait être le moteur et l'instrument de modification de la Constitution.

Le Parlement, qui est la force législative, devrait assumer les outils pédagogiques, les structures de débat et l'enquête d'utilité publique de toute modification constitutionnelle à soumettre au suffrage universel.

La Constitution protège l'Etat contre les abus de pouvoir.

Une élection risque de faire le jeu de groupes d'intérêt pesant sur les candidats aussi bien que sur les élus. La limitation de la durée d'un mandat et le non-cumul devraient limiter l'impact des groupes d'intérêt.

Les élus, les forces de l'ordre, les juges et les forces militaires devraient être encadrés par un Conseil des Pouvoirs, dépositaire des patrimoines et chargé d'établir les conflits d'intérêts des personnes physiques et présentant ses conclusions à la Cour d'Etat (Conseil d'Etat) qui juge les destitutions éventuelles, avec obligation de transparence.

La Constitution doit protéger la République des actions économiques, des réseaux sociaux ou religieux et des actions de masse qui la mettraient en péril : les tribunaux civils sont incompétents dans le traitement des actions engagées contre l'Etat. Une structure de concertation à vocation de

conciliation et de pédagogie préventive pourrait assumer cet interface entre l'Etat et ces cristallisations.

Citoyenneté

La Constitution définit que les citoyens choisissent leurs représentants pour la conduite de l'Etat. En corollaire, les citoyens peuvent engager des procédures de révocation auprès du Conseil des pouvoirs.

Le Corps électoral est composé de toutes les personnes de la société française de plus de 18 ans et s'étant inscrites sur les listes électorales de leur lieu de résidence principal. Les étrangers vivant en France doivent pouvoir s'exprimer comme leurs voisins locaux, sauf aux élections européennes.

L'inscription suppose une instruction civique préalable, rafraîchie périodiquement, afin que chacun sache son poids dans les choix de société et comprenne le rôle des élus. La Constitution devrait subordonner l'inscription sur les listes à un module d'instruction civique validé par un agent assermenté. De même, tout candidat à un mandat électif devrait recevoir préalablement l'instruction civique nécessaire à la fonction briguée. Le contenu pédagogique de ces modules est à établir et à rafraîchir en permanence par le Conseil des Pouvoirs. Cette instance apparaît fondamentale pour la stabilité et l'humanisme de la gouvernance. Les membres de ce Conseil sont élus à titre individuel sur la base de leur curriculum citoyen et renouvelés partiellement à chaque rendez-vous électoral.

Le fichier national des électeurs devrait être modernisé pour être constitué en temps réel par un agent assermenté qui vérifie l'identité du demandeur et inscrit celui-ci en temps réel dans le fichier national. Le fichier comporte exclusivement les éléments suivants (respect de la vie privée) : la mairie où se fait la demande, la date de la demande, le nom, le prénom, la date de naissance du demandeur et le type et numéro de la pièce d'identité ou de l'attestation de résidence présentée. Le fichier national vérifie les cas d'homonymie, de décès ou d'interdiction électorale et le signale sur les listes dans les bureaux de vote. Cette vérification suppose un croisement avec les services de l'état civil, ce qui suppose l'informatisation complète de ces services, y compris pour les français nés ou morts à l'étranger. La probabilité que deux votants aient le même identifiant électoral et votent dans le même bureau est très faible mais, pour rester dans la rigueur électorale, en respectant la vie privée, il faut ajouter un indice de levée d'homonymie, incrémenté lors de la création du fichier. Ce fichier devrait être publié sur Internet (avec sa mise à jour en temps réel), puisque c'est le fichier des personnes qui ont déclaré volontairement participer publiquement (c'est pourquoi le fichier est télé-accessible) aux élections et aux référendums. Ce fichier est totalement déconnecté du fichier cadastral. C'est la pièce d'identité ou l'attestation de résidence qui fait foi du lieu de résidence.

Le déplacement physique dans les bureaux de vote est symboliquement essentiel. Le vote par procuration reste possible avec un mandataire physique.

Le vote électronique à distance risque de dévaloriser les choix des citoyens et pose des problèmes de contrôle individuel et des risques de manipulations informatiques. Le citoyen est un être physique. En votant dans un bureau de vote, il affiche son existence et constate l'existence des autres citoyens et des responsables du bureau de vote.

Les machines à voter en bureau de vote ont un intérêt tout relatif. La médiation "papier" rend l'élection tangible.

Actions de masse

La pétition en ligne, la manifestation dans la rue, la grève,... sont un moyen d'expression politique qui permet aux élus d'identifier des besoins collectifs, d'amorcer un contenu pédagogique et un débat. Ces actions de masse ne sont pas des votes mais des expressions de groupe qui doivent être entendues. La Constitution doit établir les limites politiques des actions de masse. En particulier, la Constitution doit affirmer que l'action violente déconsidère l'expression collective.

Tous les débats doivent être conduits dans la sérénité. La Constitution prévoit un mécanisme de publicité des manœuvres dilatoires et des obstructions, avec mentions de ceux qui les conduisent. Le comportement de certains élus ou groupes d'élus est parfois affligeant et indigne de leur responsabilité.

Elections

La République (Res Publica - Chose publique) doit être conduite. Il semble difficile de se passer d'un Président de la République. Encore faut-il en préciser le rôle, vis à vis des Français, vis à vis des Elus et vis à vis des Etats étrangers.

Son rôle est d'assurer la cohésion et la pérennité du pays.

Une fois élu, le Président n'a plus d'appartenance partisane. Le Président représente l'ensemble des citoyens (et non la faction qui a dominé les élections). Il agit dans l'intérêt collectif, sous contrôle du Parlement, en particulier lors des nominations des grands Commis de l'Etat. Il assure la cohésion nationale (dialogue, pédagogie, agenda,...), au delà du seul gouvernement d'une majorité, la pérennité du pays (arbitrage des urgences, équilibre social, territorial, financier,...) et la représentation internationale.

La Constitution définit les moyens politiques et économiques dont il dispose pour assumer sa charge.

Entre un septennat non renouvelable, un quinquennat ou un quadriennat renouvelable ou non, il y a un premier choix. Le fait d'être renouvelable incite à une gouvernance clientéliste aussi néfaste que le serait un médiocre choix pour un septennat. Elire un nouveau président tous les 4 ans (non renouvelable) serait sans doute une manière d'atténuer les choix partisans et d'obliger les Chefs d'Etat successifs à une continuité en politique étrangère.

Un mandat court diminuerait peut-être la débauche des frais de campagne et la dérive mercantiliste. Un bon commerçant est un médiocre ingénieur. C'est un bon ingénieur que nous devrions élire, mais dans le combat commercial mondial, un mauvais commerçant fera de mauvaises affaires. Peut-être faut-il élire un binôme : le Président représentant la France à l'extérieur, et un Chef du Gouvernement ?

L'élection au suffrage universel tente de le faire.

Le Pape est élu par l'assemblée des cardinaux car il est seul dépositaire de la doctrine de l'Eglise. Ce n'est pas le cas du Président de la République.

Quelques points négatifs :

- Avec 30% des voix au premier tour et 30% d'abstentions, le Président de la République est élu par 1 sur 5 des 43 millions d'inscrits sur les listes électorales, soit 1 français sur 7.
- Le rôle actuel du Président de la République concentre sur sa personne un pouvoir démesuré, qui induit des radicalités et des clivages.
- L'élu est débiteur de ceux qui ont misé sur sa campagne. Les puissances financières tiennent le discours dominant et orientent les votes vers le candidat qui représente le mieux leurs intérêts.
- Le candidat qui réussit est celui qui a le mieux compris l'attente de l'électeur au niveau du discours et de la présentation. C'est le champion du clientélisme. Toutes choses incompatibles

avec les qualités d'un élu respectable. On dit aussi que les promesses n'engagent que ceux qui les font et ceux qui les croient. Moralité : apprendre au citoyen à rester objectif et bon juge.

- L'élection au suffrage universel suppose l'identification des candidats potentiels et la mise en place d'un cadre de sélection des candidats, si possible indépendant de tout investissement financier. On pourrait souhaiter toute liberté à chaque candidat pour se faire connaître et faire connaître son programme, mais au risque que le plus riche l'emporte sur le plus pauvre.

Comment définir son vote ?

Une solution moderne serait d'établir, en amont de chaque élection, une liste des domaines politiques à couvrir, sur lesquelles pourraient s'exprimer chaque candidat. Les citoyens pourraient définir le poids relatif de chaque domaine proposé puis noter les propositions de chaque candidat. En multipliant chaque note par sa pondération et en additionnant les résultats de tous les domaines, chaque citoyen pourrait alors se faire une idée du candidat le plus proche de ses idées politiques, en relativisant ainsi ses éventuelles idées communautaristes. Cette approche un peu compliquée pourrait être enseignée dans les cercles d'éducation civique, à l'école ou en milieu associatif.

La chronologie des élections présidentielle puis législatives est aussi un facteur partisan puisque la couleur politique du président élu incite les électeurs à lui donner une chambre de la même couleur, à ceci près que les députés ont aussi un rôle de défense des intérêts de leur circonscriptions.

Les élus au Parlement représentent la population d'une entité géographique. Ils représentent la variété des peuplement et de leurs richesses... ou de leur pauvreté. Ils représentent aussi les partis qui ont contribué à les faire élire. C'est à l'intérieur des partis que se développent les pensées politiques, au gré de leur adhérents, en général regroupés démocratiquement en différents courants. La majorité des citoyens ne se mobilisent pas dans ces instances et restent gouvernés passivement par l'ensemble des media qui relaient les pensées politiques établies.

On peut espérer que les nouvelles technologies pourront aider à une pensée politique plus répandue. Face au flot des messages courts qui envahissent le quotidien, le filtrage objectif et équilibré n'existe pas. La pensée politique devient darwinienne. Seules émergent les pensées qui peuvent être soutenues par des groupes d'intérêt.

La pratique du message court redistribué à une communauté identitaire devrait développer à l'excès le sectarisme, le communautarisme avec une dérive possible vers des manifestations « coup de poing ». Dans ces flots de messages auxquels chacun s'abonne en dehors de toute logique démocratique, il se trouvera toujours des fausses informations qui à force d'être répétées sembleront vraies ou invérifiables. Un autre effet pervers du foisonnement des messages courts est que le citoyen se focalise sur un aspect partiel limité de la vie politique au détriment d'une réflexion plus globale sur les principes fondamentaux de la vie en société.

On peut aussi rester optimiste en pensant que la multiplicité et la diversité des canaux d'information permet de mieux appréhender la complexité croissante de la vie en société et que surnageront les canaux les plus intéressants pour la formation politique de tous.

La Constitution prévoit que «la loi garantisse les expressions pluralistes des opinions.» dans le respect de la dignité de tous.

La notion d'atteinte à la dignité est délicate et difficile à juger et à sanctionner.

La transparence des données publiques est importante, mais là encore, leur masse devient gigantesque autant qu'informe. Les officines de filtrage et d'analyse sont d'un coût incompatible avec un accès populaire. Les groupes d'intérêts économiques et associatifs pourront orienter ces officines, avec toutes les dérives que cela peut entraîner.

La Constitution prévoit aussi que la loi détermine les principes fondamentaux de l'éducation citoyenne.

Espérons que l'éducation populaire revisitée avec les nouvelles technologies de la communication fasse partie du champ de ces lois. L'éducation citoyenne garantit que tout citoyen soit capable de comprendre les concepts de dignité, de solidarité et de diversité, de connaître ses droits et devoirs, de comprendre et d'appliquer les mécanismes de la vie de la société y compris la conciliation avant le conflit et la judiciarisation, d'être formé à l'acquisition de nouveaux savoirs et à leur transmission (apprendre à apprendre, aux deux sens de l'expression) et de comprendre et défendre la notion de "patrimoine de l'humanité". L'éducation citoyenne doit aussi faire comprendre la nécessité des contributions financières directes et indirectes de chaque citoyen et de chaque entreprise, la façon dont l'Etat et les élus peuvent gérer le Trésor public et la nécessité d'un système redistributif.

Le mode d'élection des parlementaires, établi pour que la Chambre soit dynamique dans ses votes, favorise les grands partis. Une dose de proportionnelle devrait assurer que les courants minoritaires puissent être représentés. On peut imaginer que les grands électeurs élisent une partie des parlementaires.

Les réseaux sociaux vont peu à peu remplacer les partis et promouvoir les votes communautaristes tout autant que les actions de masse.

Les élections présidentielle et parlementaire ne reflètent ni l'Europe ni la planète. Les élections européennes et à l'ONU sont à revoir pour que tous les terriens puissent peser sur le devenir de tous.

Les candidats à la présidence de la République s'expriment sur des thèmes qui sont le plus souvent du domaine législatif, c'est à dire du ressort du Parlement. Ils s'expriment moins sur les thèmes qui sont du ressort quasi-exclusif de l'exécutif. En particulier, en matière de politique étrangère, le passé récent nous a montré que c'était le chef de l'Etat et lui seul qui faisait la politique de la France à l'ONU, FMI, GATT, Banque mondiale, G7, OTAN...et de façon générale à l'étranger. C'est lui qui décide du contrôle des armes nucléaire, chimiques, bactériologiques, du démantèlement des fabriques de mines antipersonnel...

Les citoyens français ont été souvent honteux de leur impuissance face à tous les conflits du monde. Quels engagements chaque candidat prend-il face aux électeurs pour que s'arrêtent et ne reproduisent pas les purifications ethniques yougoslaves, les 200 000 morts irakiens de la guerre du Golfe, les génocides africains, l'irrationalité syrienne, sans parler de tous les autres drames du monde où la France a sa part de responsabilité ?

Pour l'instant, les élections présidentielle et parlementaire devraient refléter la société française (terme plus concret que celui de nation, concept trop abstrait pour notre époque mondialisée) c'est à dire tous les Citoyens, tels que définis ci-dessus.

La Constitution actuelle définit mal les frontières entre les attributions du Parlement national et celles du Parlement européen. Il n'existe pas d'instance qui contrôle que l'action de la Commission européenne est compatible avec la Constitution française.

Le principe de subsidiarité (si difficile à comprendre) ne semble jamais évoqué. Le libéralisme de la Commission n'a jamais été freiné par nos instances représentatives.

Le Sénat n'a pas la vocation d'être en amont des lois, mais il est un contre-pouvoir nécessaire du Parlement.

Le citoyen de base accède aux données publiques pour une vision objective du corps social de la France.

La séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire est un principe fort. Par contre le pouvoir économique doit être encadré et protégé des systèmes qui contournent les Etats.

On pourrait imaginer une procédure élective des différents ministres ?

Le Président est élu au suffrage universel, en tant que représentant de la nation dans son ensemble et non comme actionnaire majoritaire. A ce titre, les candidatures devraient être le reflet des différentes sensibilités politiques des citoyens.

Cependant, la procédure doit être conçue pour éviter les votes communautaristes, qui, par le jeu des élections à plusieurs tours, pourraient à eux seuls élire leur champion. Dans le même temps, la procédure doit éviter que le Président élu ne se sente à la tête d'un trop grand pouvoir au seul bénéfice de son parti. L'élection à un seul tour semble trop courte pour affermir les votes des citoyens. L'élection à 2 tours permet aux petits candidats d'afficher leur programme. Le second tour ne devrait pas se faire sur un choix binaire. Les deux tours se font par vote préférentiel.

Vote pondéré

L'élection présidentielle au scrutin uninominal à deux tours permet à un candidat de gagner avec un faible pourcentage des suffrages exprimés au 1er tour :

	Inscrits	Voix pour au 1er tour	%
Chirac (2002)	41191169	5665855	14 %
Macron (2017)	47582183	8656346	18 %

Soit un électeur sur 7 pour J. Chirac et 1 électeur sur 5,5 pour E. Macron, ce qui est fort peu pour une fonction de représentation de tous les Français. Cette procédure de désignation décrédibilise la fonction.

Le vote Condorcet, le vote alternatif, le jugement majoritaire peuvent satisfaire certains mathématiciens ou certaines instances, mais leur approche conceptuelle apparaît trop difficile à traduire dans un isoloir et dans les opérations de dépouillement sécurisées.

Le vote pondéré (voir l'idée d'Anne-Marie Cohendet) permet à chaque électeur d'exprimer sa préférence négative (-1), indifférente (0) ou positive (+1) sur chaque candidat, le résultat étant la somme arithmétique des notes. La préférence négative exprime que l'électeur ne souhaite pas que le candidat soit élu. Le vote blanc peut s'exprimer de plusieurs façons : l'électeur exprime sa préférence négative ou indifférente pour tous les candidats. L'électeur peut exprimer une préférence positive/négative /indifférente) pour plusieurs candidats.

Une élection à deux tours reste souhaitable pour laisser émerger des idées nouvelles ou de nouveaux futurs responsables politiques.

Les candidats ayant obtenu plus de 12% des préférences positives au 1er tour peuvent se présenter au second tour. Ce type d'élection devrait afficher la position relative du vainqueur, avec une participation à l'exécutif au prorata des suffrages.

Formation du gouvernement

Le Chef de l'Exécutif est élu par le Parlement (et non nommé par le Président), sur la base des missions qu'il confiera à ses futurs ministres. Il est révoqué par référendum.

C'est cependant un Gouvernement issu du vote d'un français sur sept (% inscrit sur les liste X % de votants X % de votes au premier tour) qui propose les lois à tous les français. Il manque un

échelon de concertation et de débat en amont de toute proposition. Deux sessions pré-législatives annuelles seraient les bienvenues et pourraient servir de support pédagogique.

Démocratie directe

Les référendums d'initiative populaire devraient être possibles, sous réserve d'une demande forte et d'un filtrage parlementaire.

Le référendum accentue les clivages et n'apaise pas les mécontents. Le référendum ne doit pas avoir force de décision, pour éviter les législations d'aubaine. Le référendum enclenche la médiation des élus qui construisent la pédagogie de la loi avant son débat et son vote. Une loi référendaire doit s'appuyer sur une forte majorité de parlementaires (2/3 ?).

Les pétitions sont un moyen de faire émerger des idées, des critiques ou des actions innovantes. Les dérapages populistes pourraient ternir ce moyen d'expression intéressant. L'éducation citoyenne est fondamentale pour que chaque signature soit raisonnée et non passionnelle et pour que les contre-pouvoirs institutionnels ou populaires puissent aussi s'exercer. Les élus doivent définir dans leur programme les procédures qu'ils observeront avant de soutenir une nouvelle pétition ou s'y opposer.

Les normes et les règlements sont une façon insidieuse de gouverner au service des plus influents. La transparence dans l'élaboration des normes et des règles est fondamentale, tout autant que l'évaluation de leur impact sur l'homme et sur la société. Le "dumping social" est un problème mondial.

La démocratie d'aujourd'hui est participative. La liberté d'expression, de manifestation, d'association est garantie pour que les élus prennent en compte les besoins des citoyens et légifèrent en conséquence.

La législation a un énorme déficit de pédagogie. Un besoin exprimé doit être clarifié et suffisamment expliqué pour que chacun comprenne les enjeux d'une loi sur le sujet. En particulier, la frontière entre le droit et la morale doit être reconnue par tous.

Le travail pédagogique permet le débat en amont et la progression vers une loi consensuelle ou vers la ré-écriture d'une ancienne loi.

Réflexions sur l'organisation politique

Le Parlement national représente les différents courants politiques afin que les décisions gouvernementales soient des choix préalablement expliqués à tous (Instance pédagogique des lois), résultant du compromis le plus en accord avec les valeurs constitutionnelles (Conseil Constitutionnel), dans le respect de l'égalité et de la solidarité géographique (Conseil des Provinces) et dont l'application est réaliste (Conseil de l'application des lois - Sénat ?) et évaluable.

La chose publique est d'une grande complexité. Un courant politique n'est crédible que si ses adhérents se dotent de compétences élargies. Une pensée monolithique ne saurait être une pensée politique.

Le Parlement a une composante géographique locale essentielle pour maintenir l'équilibre entre régions riches et régions pauvres et des composantes intellectuelle, sociale, environnementale et économique, qui puisse promouvoir une vision à long terme indépendante des partis et cadrer l'action des Services Publics.

Un pays est riche de tous ses terroirs et territoires. Une instance nationale abstraite ne saurait représenter correctement la diversité des vitalités locales.

Le Parlement est composé de 220 élus territoriaux (2 par département et 1 pour les 20 plus grandes agglomérations), au scrutin pondéré (-1, 0 ou +1 pour chaque candidat) et de 200 élus programmiques issus des partis, au scrutin de liste à la proportionnelle.

La Constitution définit le salaire des élus, indexé sur le salaire minimum en vigueur et fixé selon la charge.

L'élu parlementaire participe aux commissions. Son travail est rémunéré en conséquence (présence et rédaction) ainsi que sa participation active (prise de parole) aux débats de l'assemblée. Les frais liés aux charges sont indemnisés et publiés. La Constitution fixe les indemnités de fins de mandat, ainsi que les modalités d'absence et de retour à la vie civile. Le travail des collaborateurs est déclaré. Les rémunérations, définies par le Conseil des Pouvoirs, sont fiscalisées.

Chaque loi en préparation fait l'objet d'un site Internet officiel, contenant la pédagogie préalable, les arguments et contre-arguments en présence, de façons résumées, avec liens vers des éléments plus complets, mis à jour en permanence.

Les intentions de vote (et l'argumentation afférente) et les votes sont consignés nominativement et consultables par Internet.

Les lois existantes sont reprises avec chacune leur site Internet et les argumentations et votes afférents. Cette reprise est l'occasion d'une réflexion sur l'adéquation à la situation contemporaine.

Chaque opération engageant les finances de l'Etat (et donc votée par les parlementaires) fait l'objet d'un site Internet de suivi, à l'instar des [sites de suivi des marchés publics](#)

Organisation territoriale

La Constitution définit l'organisation générale du territoire national et les limites de compétences et d'attribution des différentes instances administratives. Seule une réforme constitutionnelle peut modifier ces éléments qui doivent être au-dessus des courants partisans.

Par exemple, lors de la régionalisation de 2016, il aurait été légitime que les citoyens définissent eux-mêmes leurs pôles d'attractivité et les limites de leur "territoire". Lorsque l'on observe les numéros de département sur les plaques minéralogiques choisis librement par les propriétaires des véhicules depuis 2009, on constate que la notion de département reste bien intégrée et que chacun sait afficher son appartenance géographique. Est-ce nécessaire de situer l'Indre-et-Loire ou le Cantal ? Peut-être vaut-il mieux de situer les fleuves et les grandes rivières, les grands massifs et les grandes villes, les TGV ou les autoroutes et comprendre que le Massif Central, si dur à traverser, a empêché une liaison rapide entre Bordeaux et Lyon, que les Alpes et les Pyrénées sont une frontière naturelle ou que les latins sont au soleil et les saxons aux rigueurs climatiques... ?

Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux permettent de répartir les compétences publiques. Il est important de ne pas favoriser "l'embonpoint" des capitales régionales. La fusion des régions en 2016 conduira malheureusement à affaiblir le cadre de vie des villes moyennes. La Nouvelle Aquitaine (près de 500 km du nord au sud !), l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont démesurément grandes. [A elles trois](#), elles occupent presque la moitié de la France (226 Mkm²) et contiennent presque le 1/3 de la population (19,7 Mhab.)

Le [principe de subsidiarité](#) confie les responsabilités au niveau le plus pertinent et le plus proche du citoyen.

Les Provinces (Régions ?) sont des entités géographiques homogènes assurant les services publics généraux, autour d'un ou plusieurs pôles démographiques.

Les pouvoirs des provinces sont définis pour éviter la concurrence entre elles et une trop grande indépendance vis-à-vis des instances nationales. Le risque d'inégalité de richesses économique et

humaine entre région peut conduire à des repliements ou sécessions à l'instar de la Catalogne ou de la Lombardie qui ne veulent pas partager leur richesse. Les compétences des régions se limitent aux fonctions de cohérence nationales : Universités d'Etat, Police Nationale, Zones de Défense.

Le Conseil Régional est composé d'élus territoriaux et programmatiques issus des partis

Les départements sont une réalité historique identifiée physiquement avec les Hôtels de Département, les Préfectures, les Cours de Justice, le réseau routier et hydraulique primaire et les services techniques à forte compétences (normes foncières et immobilières, hygiène et la sécurité,...)

Cet échelon hiérarchique reste essentiel pour la cohérence nationale, mais source de conflit entre la tutelle de la région et celle de l'Etat.

Les Districts sont des entités géographiques administratives assurant la prise en compte des zones rurales et urbaines conjointes dans les zones de faible densité : Gendarmerie, Première instance, lycées et collèges, Etat civil, Services sociaux, Elu parlementaire,...

Le district permet de gommer l'anonymat de l'administration. "Tous les administrés sont à moins d'une journée à cheval d'une Préfecture". Les services publics doivent être organisés pour être des pôles de lutte contre la désertification des petites villes.

Les Agglomérations sont des entités géographiques regroupées assurant les services publics de proximité dans les zones de fortes densité.

L'agglomération permet la mutualisation des services (culture, sport, éducation, santé, sécurité,...) Les Arrondissements découpent les grandes villes avec un objectif de mixité sociale.

L'agglomération doit acquérir d'autant plus de logements que l'arrondissement est riche, grâce à la taxation foncière et à la préemption, votées au Conseil d'Agglomération, après une large pédagogie.

Les Quartiers sont des entités où les habitants peuvent identifier physiquement leurs représentants.

Le principe de subsidiarité va de pair avec la minimisation des déplacements physiques. Les actes de la vie courante impossibles par Internet se font à pied ou en vélo ou en [transport en commun local et gratuit](#)

Les Services d'ordres sont étroitement associés à la vie de quartier. Le recours à la Gendarmerie reste exceptionnel.

Reste à traiter les zones de non-droit ou l'Etat doit rétablir la confiance entre les habitants. Les actions de préventions sont co

Organisation du gouvernement

Le Ministère des Lois instruit les situations en contradiction avec la Constitution et avec les lois en vigueur, dont il peut être saisi par une instance représentative (groupe d'élus).

Une loi ne peut être envisagée que si l'ensemble des citoyens en comprend par avance la nécessité et peut en imaginer les effets à court, moyen et long terme. Celui qui rédige un texte de loi avant le débat populaire commet une erreur politique. Internet et les réseaux sociaux sont de formidables outils, pourvu qu'ils soient de confiance. Il y a urgence à murir ces media de confiance.

La Commission des Lois, saisie par le Gouvernement ou par le 1/3 du Parlement, engage un processus d'[analyse de la valeur](#) aboutissant à un rapport préparatoire, mis en ligne pour un débat public avant rédaction et publication en ligne du projet de loi ou du projet modificatif, avec insertion des amendements proposés et liens vers les commentaires. Les

élus (assistés par des [ergonomes](#)) ont en charge de structurer les commentaires pour que le vote soit le plus clair possible. Les votes nominatifs des présents sont associés à chaque amendement. Reste à trouver une procédure dissuasive pour les amendements d'obstruction.

Une pétition, une manifestation sont des expressions libres qui peuvent être relayées par quelques élus de toutes tendances en charge de modérer un forum et une page Wikipedia. Cette page permet à tous les internautes de comprendre le problème posé, les objectifs recherchés, les termes du débat (y compris l'historique législatif existant, commenté) et les solutions proposées avec leurs avantages et leurs inconvénients.

La Commission des lois vérifie en permanence la cohérence législative.

Elle tient à jour la page Internet de la Loi, assure l'évaluation des décrets, au travers, en particulier, du forum citoyen afférent et vérifie le respect de la Constitution.

Cette Commission évalue la nécessité d'une Loi d'Urgence et le contrôle a posteriori du retour à la Loi normale. (Le gouvernement par ordonnance doit être l'exception)

La Commission des lois exprime les intérêts en jeu

Chaque projet de loi et chaque amendement engage des intérêts moraux et/ou financiers individuels ou collectifs (personnes morales, groupe d'intérêts,...). Cette évaluation doit être connue en amont du vote.

Le Ministère de la Justice assure le respect de la dignité de tous et l'égalité de tous devant la loi.

Le Garde des Sceaux (ministre de la Justice), nommé par le Chef de Gouvernement, n'est pas une garantie d'indépendance de la Justice. Peut-être devrait-il être validé par l'Institution judiciaire elle-même et par une des Chambres.

La lenteur de la Justice est garante de sa sérénité, sous réserve que cette lenteur ne soit pas le produit d'une charge trop lourde à assurer. Actuellement, il est indigne qu'un justiciable attende un jugement pendant plusieurs années. La Constitution devrait aussi sévir contre les manoeuvres dilatoires et les abus de procédures. Les technologies modernes pourraient aider : les courriels devraient assurer les échanges de pièces (numérisées), accessibles sur serveur. Les plaidoiries pourraient aussi être des courriels annotables. Une instance (gratuite) de formation des juges, des avocats et des justiciables pourrait aider au respect d'une procédure moderne.

Pour les affaires mettant en jeu de fortes sommes d'argent, la justice pourrait se rémunérer en pourcentage du gain final (ou au nombre d'heures réelles).

La judiciarisation croissante de la vie en société pose un problème. Eduquer le citoyen à assumer ses responsabilités doit se faire à tous les stades de l'éducation y compris dans l'éducation parentale (ce que les parents apprennent à leurs enfants et dans l'éducation des parents (ce qu'il faudrait apprendre aux futurs parents)).

Le Ministère de la Justice assure l'application des lois en toute indépendance.

Si la Justice doit prendre le temps de la sérénité, elle ne doit pas prendre le temps des manoeuvres dilatoires. Si la Justice est actuellement débordée, c'est parce qu'elle subit la complexité des lois et des procédures. Si elle pouvait aller plus vite, et si les hommes pouvaient mieux se parler, la vie en société serait plus heureuse. (Oui, la Justice a le droit de parler du bonheur !).

Les procédures de conciliation doivent gérer les différents de peu d'importance. Internet permet aux parties de s'exprimer contradictoirement et dans la transparence et de gérer les preuves apportées. Une seule audience devrait suffire. Les infractions au code de la route et les divorces devraient avoir des juges spécialisés, tout comme les juges des enfants.

Dans les différents d'importance, l'honnêteté des parties peut être mise en cause. Seule la recherche de la malhonnêteté peut ralentir l'instruction, à l'appréciation du juge.

Dans les délits, le juge devrait avoir le pouvoir de faire apprécier les vices de procédures par un juge tiers afin que ce soit le fond d'affaire qui soit jugé.

La prison ne devrait être que pour les individus dangereux. Les peines de substitutions, les travaux d'intérêt général,... devraient être la règle normale. La justice devrait avoir un service spécialisé dans la prévention et dans le respect des prisonniers lors de leur ré-intégration dans la vie civile. Permettre au détenu d'intégrer une prison "apaisée" s'il s'engage à respecter les règles d'apaisement et de préparation à la ré-insertion (formation, travail rémunéré, participation au fonctionnement de la prison,...).

Le Ministère de l'Intérieur maintient la cohérence des services publics et maintient la sécurité.

Il lui manque un rôle préventif, sachant que la prévention est un facteur de bien-être social et que la sanction a un coût dix fois plus élevé. Par exemple, les CRS assurent la surveillance des baigneurs sur les plages publiques : la prévention des noyades vaut beaucoup moins cher que le traitement des accidents de baignade. L'organisation des loisirs des jeunes est moins cher qu'un laisser faire qui engorgera les tribunaux et les prisons. La pédagogie en amont de la rédaction des lois est plus importante que la prise de décrets (et la vérification de leur efficacité).

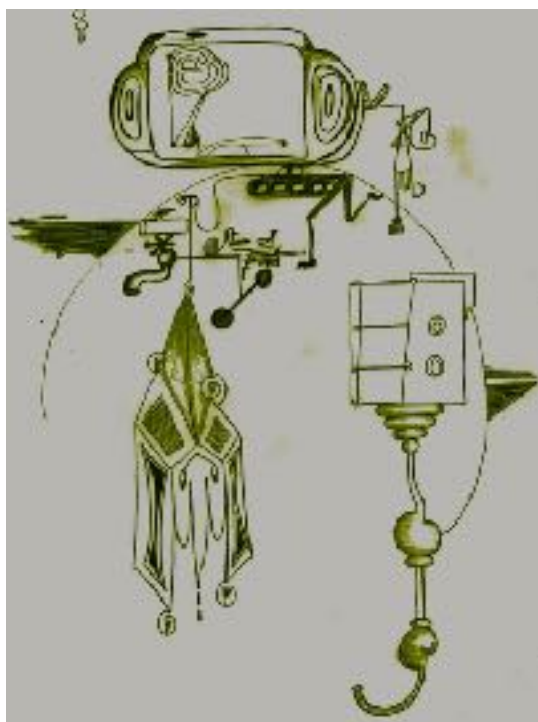
Les activités de ce ministère doivent être contrôlées par les élus, pour éviter les dérives où la force primerait le droit et la dignité. Les technologies nouvelles qui permettent les intrusions dans la vie privée et les manipulations morales pourraient entraîner vers un monde de suspicion et d'a priori au nom d'un mauvais principe de précaution. La facilité avec laquelle on peut fabriquer et diffuser de fausses informations conduira à noyer le Ministère dans son rôle de protection des citoyens contre la manipulation et la falsification. Il est urgent d'éduquer les citoyens à prendre du recul face au trafic des réseaux sociaux et à avoir une attitude responsable dans leur pratique.

Le maintien de la cohérence impose une pédagogie du vivre ensemble quelque que soit le passé de chacun. Il y a tant à construire ou reconstruire pour le futur. On ne saurait le faire dans la peur de l'autre.

Le Secrétariat à la Prévention définit les actions de prévention et les règles de mise en oeuvre.

La prévention sociétale, à l'instar de la prévention routière, a un coût infiniment moindre que la sanction/réparation. Au fil des affaires qu'elle traite, la Justice est la mieux placée pour orienter les actions de prévention et pour vérifier leur efficacité.

Le Ministère du Budget est le Trésorier. Il a un rôle de conseil mais n'est jamais arbitre. Le budget est voté par le Parlement (Recettes et Dépenses). La totale transparence des recettes et des dépenses devrait être constitutionnelle, car la richesse de la France concerne tous les [citoyens-actionnaires](#). Il a aussi un rôle pédagogique pour expliquer les mécanismes de la finance publique, la nature des dépenses de [service public](#) et de gouvernance (qui peut dépenser quoi ?) et de leur [contrôle](#), les principes des [contributions](#), l'historique législatif (et les votes individuels). Il a un rôle de [banquier régulateur](#).



Les missions des Administration évoluent. La robotisation/informatisation des tâches nécessite une profonde réorganisation dans le respect de tous les fonctionnaires et de tous les citoyens. La simplification administrative est essentielle pour redonner confiance dans le service public.

Le Ministère des Affaires étrangères.

Les échanges commerciaux entre pays ont ouvertement ou discrètement pris le pas sur les alliances politiques. Il serait temps que nos commis soient non seulement des voyageurs de commerce mais aussi les promoteurs d'une [planète apaisée](#).

Le Ministère de l'Enseignement et de la recherche

Un énorme effort de pédagogie est à faire auprès des parents pour expliquer les mécanismes de l'éducation et les lois qui ont défini les principes éducatifs en vigueur.

On peut espérer que les législateurs se penchent sur le problème de l'[éducation des parents](#) et sur la diversité souhaitable des [méthodes d'éducation](#).

La recherche fondamentale peut être soutenue par des Fondations privées, mais ce mécénat ne porte pas sur tout l'éventail de la recherche. Le CNRS est un outil à préserver avec toute la souplesse nécessaire à son identité : la recherche peut se tromper, les lourdeurs administratives sont incompatibles avec un bon avancement des travaux, la recherche est inséparable de l'enseignement supérieur.

Le débat permanent doit porter sur les frontières entre la philosophie, la morale, la citoyenneté et les religions. L'éducation scientifique et statistique aide à prendre du recul et à ne pas confondre faits et rumeurs, fait isolé et généralité...

L'éducation civique est une matière à part entière : Qu'est-ce que l'Etat, le citoyen, la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, la Dignité ? Pourquoi voter, qui sont les Elus ? Pourquoi contribuer au fonctionnement de l'Etat ? Pourquoi des services régaliens, quelles sont les différences entre services publics et services concédés, qui contrôle l'efficacité des services publics ? Quelles sont les formes de contributions, pourquoi des impôts redistributifs ? Qu'est-ce qu'un conflit d'intérêt, un détournement d'argent public, une fraude fiscale ?,...

Le Ministère de la Société (cadre de vie humain : social, sanitaire, sports, culture, media...)

La prévention devrait être le socle d'une action pour la dignité et la solidarité. Il serait temps que les législateurs se penchent sur le Revenu universel, sur le travail en tant que lien social, sur la condition des paysans en tant que jardiniers de la France, sur la [gratuité des transports](#),...

L'énorme pompage financier du sport professionnel et du spectacle (salaires, paris en ligne, installations démesurées) déséquilibre les dépenses des ménages tout autant que celle des collectivités locales. Les législateurs devront-ils s'en mêler ?

Les réseaux sociaux vont bouleverser les rapports des citoyens avec le pouvoir et avec les media. Là encore, un énorme effort pédagogique devra être fait avant de proposer des lois qui régulent les coopérations autant que les invectives. La culture du conflit doit être remplacée par la culture de l'échange constructif.

Les sites et réseaux d'éducation populaire sont à inventer et à crédibiliser. Citons Wikipedia, qui a réussi à tenir l'objectivité de ses informations de façon collaborative, malgré tous les "trolls" qui l'attaquent en permanence. Dans le champ politique, l'objectivité est plus difficile à tenir face à la pluralité des points de vue, aux radicalités et aux argumentations logorrhéiques. Les modérateurs doivent imposer des résumés signifiants, voire des résumés de résumés. Les hyperliens permettent d'accéder aux informations complètes.

Le Ministère de la Production et du commerce

Les multinationales et les grandes surfaces de vente créent un déséquilibre humain. Le travail crée du lien social. La relation employeur-salarié doit être constructive pour tous. Les normes doivent être de progrès et non d'enfermement. Comment faire bien du premier coup ? La production de

services doit être connue et reconnue, en particulier en termes de pénibilité et de reconnaissance des handicaps.

Le commerce virtuel est en forte croissance. Il déséquilibre la société et les recettes de l'Etat.

La provenance mondiale des produits est aussi en forte croissance et déséquilibre les productions locales. Le protectionnisme a ses limites.

L'agriculture et la pêche rentre dans un cadre écologique complexe que les citoyens-consommateurs doivent comprendre.

Le Secrétariat des Groupements d'intérêt assure la transparence des demandes (Youtube des réunions,...). La confidentialité nécessaire dans le cadre de la concurrence internationale doit être justifiée.

Le Ministère de l'Environnement (cadre de vie matériel)

La robotisation sera déterminante dans la reconstruction des logements inadaptés, dans la renaissance des villages et dans les transports. Les désordres climatiques obligeront à toutes sortes de solidarités et d'actions préventives et curatives. La transition énergétique est face à au dilemme du nucléaire qui doit être réglé par les législateurs et non par le gouvernement : ce sont les représentants des citoyens qui doivent endosser la responsabilité engageant des décennies (voire des millénaires).

L'écologie est une science intégrée à tous les programmes d'éducation. La sensibilisation des citoyens à la sauvegarde de la planète, de tous ses habitants et du cadre de vie est fondamentale.

Le Ministère de l'emploi pose problème.

L'emploi est directement lié à l'offre et à la demande. Un tel ministère ne peut générer une offre artificielle, sauf à devenir lui-même employeur et générer du travail inutile. Le revenu universel devrait permettre de basculer le travail inutile vers l'action associative.

Le Ministère de la défense est un garde-fous. Les "fous" sont désignés par les élus.

L'armée, la police et la justice ont des pouvoirs qui peuvent dériver et mettre en cause les élus.

Inversement, le pouvoir peut manipuler les forces à sa disposition pour assouvir ses dérives autoritaires., sans parler des collusions avec les fabricants d'armes (avions, navires, chars, munitions,...) qui entretiennent les conflits partout dans le monde.

Les arguments :

- "Si nous arrêtons de fabriquer des armes, d'autres le feront à notre place"
- "L'industrie militaire représentent énormément d'emplois"
- "Les ventes d'armes alimentent aussi le budget de la France"
- "Nous ne pouvons pas dépendre des armes d'autres pays"
- "La fabrication d'armes est fondamentale pour assurer notre intégrité"

doivent être débattus mondialement, sur un horizon d'au moins un siècle.

Le maintien de l'ordre local doit être revu en pensant que le préventif coûte infiniment moins cher que le répressif. Le répressif entretient l'angoisse dans le cadre de vie. Le préventif consiste essentiellement à installer des rapports de confiance entre les hommes et les communautés. Une pédagogie de l'anti-corruption est à intégrer dans l'éducation civique..

Les réactions observées après chaque action violente (terrorismes) montrent une société dépassée par ses passions. La pédagogie est indispensable pour éviter les boucs émissaires et le rejet des responsabilités sur les autres. La judiciarisation n'est pas une solution humaniste (même si elle contribue à la résorption du chômage !).

Le Secrétariat inter-ministériel assure la cohérence entre les ministères

Les divergences et les convergences doivent être transparentes. Les ministères doivent rendre compte de leurs actions passées, présentes et futures.

La notion de secret d'Etat est à revoir. Le secret d'Etat qui protège la corruption n'est pas un secret d'Etat mais une malhonnêteté politique.

Régulateurs

Si l'homme est naturellement bon, son intérêt immédiat lui fait oublier son humanisme. La vie en collectivité nécessite des lois qui définissent les frontières physiques et morales : qu'est-ce qu'une personne humaine, qu'est-ce que la liberté, qu'est-ce que la propriété,...

Ces lois permettent de codifier la vie en société. Le Code de la Route est une solide illustration. Chacun comprend bien l'obligation de rouler du même côté de la route ou qu'il faut s'arrêter au feu rouge même s'il n'y a personne sur la voie antagoniste. Une limitation de vitesse est plus difficile à admettre, mais elle fait partie du Code. Un autre exemple est le Code de la Pêche, où tous les acteurs doivent comprendre que la sur-pêche conduit à court terme à des inégalités dramatiques et à long terme à un suicide collectif.

On peut imaginer les différents Codes qui peuvent réguler la vie de la société en France :

- Code de l'Entreprise (plus général que le Code du Travail) : il régule les rapports entre les acteurs du système de production de biens et de services. Une Entreprise est une structure formelle - il convient de définir aussi l'économie informelle - reconnue juridiquement et fiscalement, qui accepte la transparence de son activité. Les dirigeants, les actionnaires et les salariés ont un intérêt réciproque à la pérennité de l'entreprise où chacun a droit à sa dignité. Par exemple, le Code de l'Entreprise doit indiquer clairement que l'achat et la vente d'une entreprise pour des raisons purement spéculatives est une atteinte à la dignité des employés. On peut imaginer l'obligation pour un acheteur de rencontrer, en amont de l'achat, les représentants du personnel.
- Code du Commerce en France : il régule les actes de vente ou d'achats de biens ou services entre personnes physiques ou morales déclarées en France.
- Code de la Prévention individuelle et collective : il régule les activités de prévention du danger et de sécurisation. Il définit la notion de pénibilité, en lien avec le Code de l'Entreprise. Le Code de la Route est un chapitre spécifique.
- Code de l'Environnement et du Cadre de vie : il régule l'impact des activités sur l'environnement. Le Code de la Mer et le Code des Ressources naturelles sont des chapitres spécifiques : Eaux, Forêt, Pêche, Agriculture, Mines, ... Production et la distribution d'énergie (obligations des opérateurs, ...), Transports de marchandises, ...
- Code des Media : il régule les activités de production et de distribution de l'information et de la culture : Périodiques, Internet et réseaux sociaux, livres, cinémas, (droits d'auteur, obligations des opérateurs, dématérialisations...)
- Code des Services à la Personne : il régule les activités de service, y compris l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, en lien avec le Code de l'Entreprise.

- Code de la Citoyenneté (plus général que le code civil) : il définit les droits et devoirs des citoyens
- Code de la Justice
- Code des Services d'Ordre : il définit les compétences des différents Services de Police, y compris les activités de maintien de la cohésion sociale (maître-nageur, police de proximité,...)
- Codes des Collectivités locales : il définit les frontières et les compétences de chaque échelon, en lien avec les autres Codes
- Code fiscal : il définit les contributions directes et indirectes des citoyens, des entreprises et des collectivités
- Code de l'Education et de la Recherche
- Code de la Santé
- Code International : il régule les relations entre les citoyens français et les pays étrangers
- Code du Commerce international

Contribution des citoyens

Tous les citoyens sont bénéficiaires des actions de l'Etat. En retour, ils contribuent à assurer la réalisation de ces actions. La constitution définit les principes selon lesquels :

- les plus riches sont redevables à l'Etat de leur richesse

La production de richesse est possible grâce au système sociétal qui garantit la liberté des flux de matières, d'idées, de monnaies, d'informations. Plus on produit de richesse, plus on utilise la trame sociétale.

La relation entrepreneur-salarié est à double sens. Elle doit être comprise comme une relation équilibrée d'homme à homme. Cette relation est d'autant méprisée que l'entreprise est grande. La négation humaine devrait être prise comme un facteur de pénibilité. Pour faire court : il est pénible de ne pas dire bonjour tous les jours à celui à qui le salarié permet de produire de la richesse.

- les contributions sont redistributives afin que nul ne connaisse une économie de survie et que les inégalités (de tous types) soient régulées entre les individus, les quartiers, les villes et communautés, les départements et les régions. L'Etat doit aussi prendre sa part dans les inégalités internationales.

- les services publics de base définis par la Constitution sont assurés pour tous sans contrepartie : l'eau, l'air, la liberté de circulation, la liberté de pensée et d'expression, l'éducation civique, l'accès aux savoirs de base, la recherche fondamentale, la santé de base, la sécurité intérieure et extérieure, la protection contre les risques sanitaires, le traitement des accidents et des catastrophes, le paiement de la dette...

Laisser faire le marché pour ces services essentiels conduirait à mettre des citoyens en économie de survie.

Les réseaux tels que les routes, l'eau, l'électricité, les canaux de transmission appartiennent à tous. La notion de concession devrait être remise à plat. Les sous-traitances des dernières décennies ont conduit à des enrichissements exorbitants. (exemple : la Compagnie des Eaux, devenue aujourd'hui plusieurs énormes multinationales dont les bénéfices échappent à l'Etat).

Une re-nationalisation est-elle utopique ?

- les services publics autres sont encadrés par le Parlement, qui fixe en particulier les prix. (une page web par nature de service)
- l'Etat dispose d'une structure financière cohérente entre Caisse des Dépôts et Consignations et Banque nationale, seule habilitée à prêter aux collectivités publiques. La liste des emprunts publics doit être publique, chaque emprunt doit être documenté et suivi (une page web par emprunt)

Les emprunts toxiques de certaines Collectivités locales sont aberrants. D'un autre côté, l'existence de prêts à intérêt négatif, - tout aussi aberrant - pourrait être une aubaine pour la banque nationale d'emprunter à l'extérieur tout en gagnant de l'argent (façon intelligente de réduire la dette publique - elle aussi aberrante -).

- les rentes et les héritages sont des revenus que l'Etat a permis. Il doit en avoir un retour.



L'héritage est souvent considéré comme un avantage acquis. Tout patrimoine se constitue grâce à la structure de la société. Les héritiers doivent participer à la pérennisation de cette structure et à la redistribution constitutionnelle des richesses.

- les transactions financières sont des opérations commerciales.

Gagner de l'argent avec de l'argent sans production afférente est comme un jeu de casino. La spéculation est un jeu de hasard. L'Etat doit en avoir un retour. Est-il envisageable que l'Etat assure la transparence des échanges financiers spéculatifs afin que les citoyens se rendent compte du mécanisme d'enrichissement. La fiscalité des casinos et autres jeux de hasard est aussi à connaître.

- les incitations fiscales sont conjoncturelles et exceptionnelles. Elles ont un mécanisme d'évaluation et d'extinction (une page web par niche fiscale).

Les incitations fiscales sont des leviers politiques pervers facile à mettre en place, mais difficiles à arrêter.

Le rôle des associations

Les associations sont générateurs d'emplois. Les Associations d'Intérêt Général ont le droit de recevoir des dons très défiscalisés. Par ailleurs elles reçoivent des subventions. Les emplois associatifs sont à encourager. Le Revenu minimum universel est aussi un levier pour le travail associatif : un retraité ou un chômeur peut devenir actif dans une association, créant ainsi du lien social.

Recettes de l'Etat

Les contributions directes sont un pourcentage des revenus individuels, y compris les héritages, et des bénéfices des sociétés.

Les contributions indirectes sont en pourcentage sur les ventes de produits et services, y compris les plus-values des patrimoines.

Le [système des contributions citoyennes](#) est à revoir, sous réserve d'une pédagogie de l'impôt, en particulier son caractère progressif et redistributif.

Données ouvertes

La Constitution devrait prévoir l'organisation de l'accès aux données publiques. Le Gouvernement actuel a déjà mis en place une structure de diffusion des données (Données ouvertes) à qui il manque une orientation constitutionnelle et le contrôle par une instance électorale.

Les administrations n'ont pas encore la culture de la [diffusion de leur données](#). L'océan des données utiles s'approfondit sans cesse au [détriment des objectifs initiaux](#). Google et Cie ne sauraient être des tiers de confiance pour un service citoyen juste et efficace.

R. Tia

Annexe

Conditions du vote

Symboliquement, il est essentiel que le citoyen doivent faire acte de présence physique identifiée pour voter. Le vote par procuration nécessite la présence physique du mandataire. Le vote par correspondance doit rester l'exception. Le bulletin de vote par correspondance doit être déposé dans un bureau de police par la personne physique ou par son mandataire, avec identification.

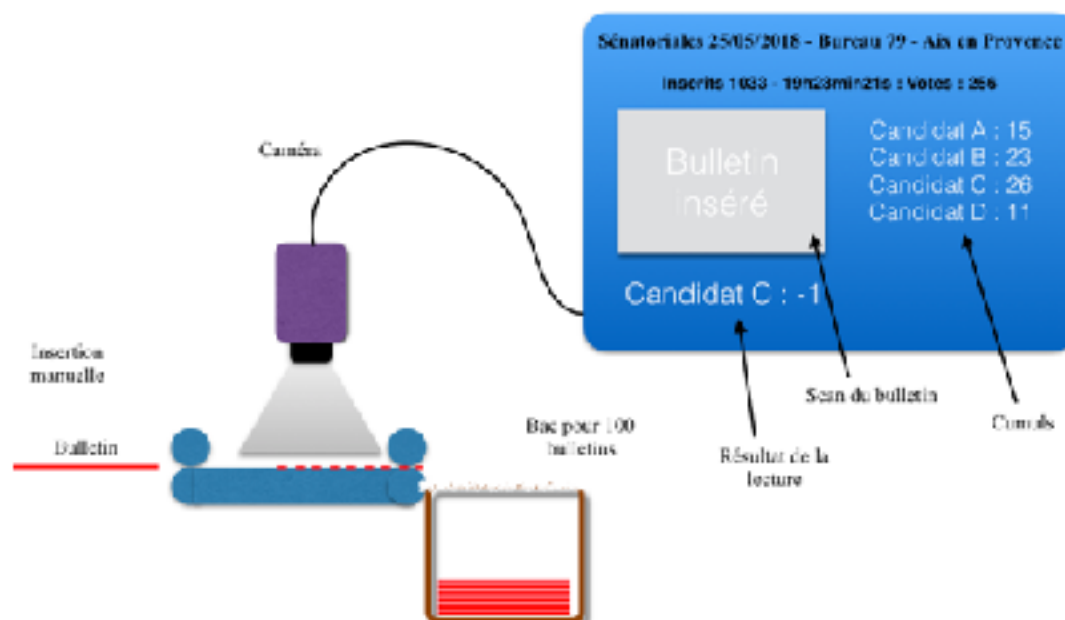
Dans les bureaux de vote, le vote électronique peut être piraté. Le vote papier avec émargement public reste la méthode la plus éprouvée et la plus transparente. La procédure doit éviter le vol, l'ajout ou la substitution d'urne, en particulier lors du dépouillement. Une puce GPS dans chaque urne pourrait sécuriser un peu plus le dispositif. Les résultats bruts de chaque table de dépouillement sont aussi fragiles et peuvent faire l'objet de transcriptions frauduleuses en sortie de table ou lors des transmissions au bureau central.

Si le vote Oui/Non est simple à dépouiller, les votes de listes sont plus complexes.

A noter l'idée de Marie-Anne Cohendet (Le Monde 14 janvier 2017) de voter en notant les candidats, non pas sur 20 pour limiter la manipulation par des groupes organisés, mais sur 3 degrés, par exemple : -1 (inacceptable) ; 0 (acceptable) ; +1 (souhaitable).

Pour moderniser le dépouillement, on peut imaginer dans chaque bureau de vote un lecteur optique alimenté bulletin par bulletin au vu de tous, affichant sur écran le bulletin, le résultat de son dépouillement et l'incrémement des scores de chaque candidat (ou de chaque motion). Chaque bulletin lu reçoit l'impression d'un numéro de passage (pour éviter la ré-injection).

La lecture peut être faite en parallèle du dépouillement par une machine qui numérise le vote et assure les incréments des voix et décompte des bulletins sous le contrôle des assesseurs qui ouvrent l'enveloppe et glisse le bulletin sous la caméra de lecture.



La caméra et le tapis sont dans un dôme transparent, de façon que l'observateur puisse voir le défilement du bulletin en permanence et puisse contrôler visuellement la transcription par la machine.

Les résultats de la machine peuvent faire l'objet de diffusion SMS à une liste de correspondants multipartites tous les 100 bulletins dépouillés et en tant que résultats finals.

La diffusion multiple du dépouillement en parallèle de la procédure habituelle a l'avantage de prévenir les tentatives de fraude (cyber-criminalité) - mais l'inconvénient de faire connaître des résultats partiels qui, dans un monde devenant de plus en plus violent, pourraient déclencher des actions de vandalisme ou d'agression en cours de dépouillement.

Nouvelles régions

Région	INSEE		Surface
	Population de population au 1 ^{er} janvier 2014 en milliers	Nombre de départements	
Grand Est	1 516,3	93	87,3
Nouvelle-Aquitaine	1 313,3	73	80,7
Centre-Val de Loire	1 040,7	114	48,3
Bourgogne-Franche-Comté	1 031,7	76	47,8
Normandie	1 011,0	123	29,1
Centre-Val de Loire	1 010,0	86	39,3
Corse	320,4	2	2,1
Île-de-France	11 147,9	13	12,8
Occitanie	1 630,2	10	70,8
Hauts-de-France	6 330,3	190	26,7
Normandie	1 011,0	112	28,8
Pays de la Loire	1 744,0	117	30,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 314,7	140	39,4
France métropolitaine	64 504,6	115	542,8
Guadeloupe	408,7	1	1,7
Guyane	242,5	2	87,8
Martinique	376,8	1	1,1
Mayotte	215,0	1	3,4
La Réunion	871,0	1	2,8
ETAT TOTAL	61 728,6	119	628,3
France hors Mayotte	60 493,1	117	626,3
Population des 3 plus grandes surfaces des Régions	19 114		
Population des 3 plus petites surfaces des Régions	236,3		



Lecture du futur

Le repli sur soi (les Etats Unis de Trump, le nationalisme de la droite, les intérêts corporatistes, les clôtures réelles et virtuelles, les sauve-qui-peut éducatifs,...) intervient après une période où la notion de vie en collectivité avait un sens (sécurité sociale, éducation populaire, encadrement des loyers,...).

Chacun, individuellement, dans nos civilisations occidentales, a l'impression de ne plus avoir besoin des autres et qu'il faut de défier de tous. C'est peut-être la conséquence de la société du superflu et du "buzz". Ce mot, qui n'a pas encore été traduit par l'Académie Française, fait penser à "inondation virtuelle".

Avec l'émergence du "big data" et des "algorithmes", autrement dit, la fouille dans les données personnelles de tous et les analyses thématiques, chacun d'entre nous est dans un cocon d'informations qui peu à peu manipulent l'intelligence des choses. Même les pauvres en viennent à penser comme les riches. La complexité croissante de l'humanité favorise les géants, comme la gravitation universelle.

Le repli sur soi entraîne un besoin d'identification à des pensées communes. Le combat pour une idée se substitue au combat pour "des idées". Avec un bon outil statistique, il devient possible pour le demiurge de ratisser une par une les petites identités pour un ticket gagnant dans le jeu démocratique.

Il est urgent que la Constitution surnage aux buzz et aux communautarismes.